

# LETTRE d'information



Octobre 2017

1

## Le Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris, une démarche tout à fait inédite en France.

Edito

Le Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris est une démarche tout à fait inédite en France, à la fois par le nombre d'habitants concernés et par la taille des territoires impliqués dans la démarche : près de 7 millions d'habitants, vivant dans plus de 131 communes, sur plus de 800 km<sup>2</sup>.

À travers cette démarche, la Métropole doit donc relever un double défi :

- apporter des solutions concrètes pour la transition écologique du territoire en faveur du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air ;
- fédérer et mobiliser tous les acteurs du territoire.

En ce sens, le Plan Climat de la Métropole du Grand Paris poursuit deux objectifs :

- faire converger l'action des 131 communes et des douze territoires en matière de climat, d'air et d'énergie, autour d'un objectif commun et partagé ;
- encourager la transition des territoires en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales, métropolitaines et territoriales.

Premier document stratégique élaboré par la Métropole, le Plan Climat Air Énergie est également une opportunité formidable de lancer une dynamique collective et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Nous comptons donc sur l'implication de toutes et de tous pour faire de ce projet un succès et relever ensemble le défi du changement climatique et de la résilience.

### LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

  
7 millions  
d'habitants

  
131 communes

  
800  
km<sup>2</sup>

1  
PLAN CLIMAT

2 objectifs :

Faire converger  
l'action des communes

Encourager la transition  
des territoires



## LE CALENDRIER

2<sup>e</sup> trimestre  
2018

Adoption et mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie métropolitain

1<sup>er</sup> trimestre  
2018

Consultation de l'État, de la Région et de l'Autorité environnementale sur le projet de Plan Climat

Février  
2018

Avis formel du Conseil de développement de la Métropole sur le projet de Plan Climat

1<sup>er</sup> janvier  
2018

Renforcement des compétences opérationnelles de la Métropole du Grand Paris en matière de qualité de l'air, de lutte contre les nuisances sonores, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, de valorisation du patrimoine naturel et paysager, et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

8 décembre  
2017

Arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie en Conseil métropolitain

Septembre - octobre  
2017

Définition de la stratégie, des objectifs et du plan d'actions du Plan Climat. Mise en débat avec l'ensemble des acteurs du territoire des objectifs et du plan d'actions du Plan Climat

Avant le 15 septembre  
2017

Contribution du Conseil de développement sur les enjeux et actions prioritaires pour le Plan Climat de la Métropole

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN ?

Le Plan Climat Air Énergie définit la stratégie et les actions d'un territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de la transition énergétique.

Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'élaboration des plans climat air énergie est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Ils doivent l'actualiser tous les 6 ans.

La Métropole du Grand Paris a choisi d'élaborer son Plan Climat Air Énergie métropolitain dans des délais très courts pour répondre à l'urgence des enjeux et pour que l'ensemble des acteurs puissent agir dans la même direction, avec des objectifs partagés avec les 131 communes et les onze établissements publics territoriaux (EPT).



## EN BREF

Un premier pré-diagnostic a été réalisé avec nos partenaires (AIRPARIF, APUR, ARENE îdF et IAU îdF). Ce premier document technique, qui doit permettre d'alimenter les débats à venir pour définir les enjeux stratégiques métropolitains, est **une invitation à la réflexion collective** pour partager les défis à relever et construire une ambition commune pour une métropole résolument attractive, innovante et résiliente.

➔ à retrouver à l'adresse suivante :

<http://www.metropolegrandparis.fr/fr/content/pre-diagnostic-du-plan-climat-air-energie-de-la-metropole-du-grand-paris>



## LE DOSSIER DU MOIS

### LES ACTIONS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS POUR L'ENVIRONNEMENT

En un an d'existence, en parallèle de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie, la Métropole du Grand Paris s'est déjà investie sur de nombreux domaines en matière de protection de l'environnement et de mise en valeur du cadre de vie.

#### Pour la qualité de l'air

- Réuni le 23 juin 2017, le Conseil métropolitain a délibéré pour affirmer l'engagement de la Métropole du Grand Paris dans la fondation d'un réseau de coopération internationale entre les villes sur la qualité de l'air (Global Urban Air Pollution Observatory – GUAPO) et comme leader mondial sur cet enjeu majeur, suite au sommet mondial Cities For Air, organisé le 27 juin 2016 avec la Ville de Paris et l'Organisation mondiale de la santé.
- La Métropole est lauréate, avec plusieurs collectivités (les établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville de Paris ainsi que les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ». Lancé en juin 2015 par le Ministère de l'Environnement, le projet a comme objectif de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des actions concrètes et exemplaires afin d'améliorer significativement la qualité de l'air en ville en 5 ans. Un programme d'actions commun a ainsi été élaboré et validé par le Conseil métropolitain le 31 mars 2017.
- La Métropole a également lancé le 30 septembre 2016 le dispositif « Métropole roule propre ! », une aide financière jusqu'à 5 000 € à destination des particuliers pour le remplacement de leur véhicule thermique par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, ou hybride essence).

#### Pour la préservation des ressources en eau et l'adaptation des territoires au changement climatique

- La Métropole a organisé les 7 et 8 juillet 2016 un colloque à Saint-Maur-des-Fossés qui a réuni plus de 200 personnes sur les enjeux en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le territoire métropolitain.
- En partenariat avec le syndicat mixte Marne Vive, la Métropole a organisé un Forum sur la baignade en Seine et en Marne le 6 juillet 2017 à Saint-Maur-des-Fossés afin de partager avec élus, habitants, associations et acteurs divers les attentes, les ambitions et les expériences en matière de baignade urbaine, qui constitue un des volets de la résilience et contribue à forger l'identité ainsi que l'attractivité de la Métropole.



Forum sur la baignade en Seine-et-Marne le 6 juillet 2017

#### Pour la biodiversité

- La Métropole du Grand Paris a organisé le 3 décembre 2016 le 1<sup>er</sup> concours Les Miels du Grand Paris, pour favoriser l'implantation de ruchers et préserver la biodiversité en ville. Forte du succès de cette première édition avec 87 candidats provenant de 56 communes, la Métropole a lancé une 2<sup>e</sup> édition de ce concours dont les lauréats seront désignés pendant le 27<sup>e</sup> Salon du Terroir de Rueil-Malmaison à l'Hippodrome de Saint-Cloud les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017.

#### Pour l'innovation environnementale

- La Métropole a engagé la consultation urbaine innovante « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour inscrire la Métropole au cœur de l'innovation des modèles urbains à venir et favoriser les projets porteurs d'excellence environnementale. Les lauréats pour chacun des 57 sites seront dévoilés en octobre 2017.

#### Pour l'économie circulaire

- La Métropole s'est engagée résolument sur ce sujet essentiel du XXI<sup>e</sup> siècle avec l'objectif volontariste d'en favoriser la promotion et le développement sur toute l'aire métropolitaine. Elle a ainsi mis en place un groupe de travail dédié le 17 janvier 2017 et créé un réseau de référents de chacun des onze EPT et des 131 communes qui la composent (le G142).
- Dans la continuité des États Généraux de l'économie circulaire de 2015 et du Rendez-vous de l'économie circulaire de 2016, la Métropole coorganise avec la Ville de Paris le Grand Paris Circulaire le 5 octobre 2017 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux afin de valoriser et de promouvoir les réalisations et projets concrets en la matière.

#### Pour la solidarité entre les territoires en matière de protection de l'environnement

- La Métropole a mis en place le 30 septembre 2016 le Fonds d'Investissement Métropolitain afin de soutenir les projets innovants des communes et des établissements publics territoriaux, notamment en matière de protection de l'environnement.



## ÉCHANGES



**ENTRETIEN AVEC MARIE-HÉLÈNE MAGNE,  
VICE-PRÉSIDENTE ENVIRONNEMENT  
PARIS-EST-MARNE ET BOIS**

### **En tant qu'élue locale et représentante d'un territoire, qu'attendez-vous du futur Plan Climat de la Métropole ?**

En tant qu'élue locale, j'attends du Plan Climat de la Métropole qu'il propose des actions ambitieuses pour faire face au changement climatique, dont les conséquences sont de plus en plus visibles : épisodes récurrents de canicule aggravés en ville par le phénomène de pics de pollution, inondations...

Le Plan Climat doit permettre aux territoires d'appréhender les enjeux climatiques globaux en proposant des leviers d'action locaux. Ce doit être un document stratégique qui impulse une dynamique pour lutter contre le réchauffement climatique et la vulnérabilité du territoire métropolitain.

Par ailleurs, il faut souligner que la thématique du développement durable est aujourd'hui largement traitée dans les communes et les EPT, véritables foyers d'innovations dans le domaine. Dès lors, le rôle du Plan Climat de la Métropole est aussi de soutenir et structurer ces actions. Face au foisonnement des initiatives et des leviers d'action dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique, le Plan Climat métropolitain peut avoir également un rôle de clarification très utile pour identifier qui est le plus à même d'agir, dans une logique de subsidiarité.

## « Le Plan Climat doit permettre aux territoires d'appréhender les enjeux climatiques globaux en proposant des leviers d'action locaux »

### **De quelle manière comptez-vous vous impliquer dans son élaboration ?**

La Métropole a organisé depuis le début de l'année des commissions en présence des vice-présidentes et vice-présidents en charge de ces thématiques pour participer à l'élaboration du diagnostic de son Plan Climat. Par ailleurs, les services des onze EPT ont également été associés à la phase de diagnostic avec l'organisation de « G12 environnement ».

Je trouve cette association très productive, permettant des échanges riches et une meilleure prise en compte des enjeux sur l'ensemble des territoires qui composent la Métropole du Grand Paris.

Le partage du diagnostic du Plan Climat de la Métropole permettra d'enclencher une seconde étape avec le choix des thématiques sur lesquelles la Métropole souhaite se positionner et à travers quelles actions.

L'implication a aussi lieu au niveau local, par

l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'EPT Paris-Est-Marne et Bois, qui doit être compatible et complémentaire avec le Plan Climat de la Métropole et qui implique de faire travailler ensemble les treize villes de l'EPT sur le sujet.

### **De votre côté, quelles actions ont été déployées par Paris-Est-Marne et Bois pour la protection de l'environnement et du climat ?**

L'EPT a récupéré la compétence PCAET au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (l'EPT Paris-Est-Marne et Bois avait conclu des conventions de gestion transitoires avec les villes pour l'année 2016) et a mené depuis, d'une part un travail de sensibilisation des élus au PCAET, pour qu'ils s'approprient cet outil et ses enjeux, et d'autre part un travail de recensement des actions existantes dans les villes en matière de développement durable.

Ce travail a mis en lumière la richesse et la diversité de ce qui est fait dans les villes. L'un des objectifs de notre PCAET est notamment de s'appuyer sur des actions « pilotes » mises en place dans certaines villes pour les proposer et les déployer à l'ensemble du territoire. Lors d'un séminaire des élus sur le PCAET en juillet dernier, les villes de Bry-sur-Marne et Saint-Mandé ont par exemple présenté le passage de leur éclairage public en 100% LED et les avantages environnementaux et économiques associés, ce qui a suscité un vif intérêt des élus d'autres communes présents.

De nombreuses actions simples et concrètes peuvent être mises en œuvre par les territoires et les villes à partir des orientations de la Métropole du Grand Paris. À Charenton, nous sommes déjà volontaires en la matière avec l'acquisition progressive de véhicules non polluants par la ville, la réintroduction d'abeilles, des efforts en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et notamment dans toutes les écoles de la ville ce qui nous permet d'avoir une action pédagogique auprès des enfants, eux-mêmes prescripteurs dans leurs familles.

À la rentrée nous allons lancer l'élaboration officielle du PCAET et le diagnostic réglementaire, qui devrait être achevé d'ici la fin de l'année et structurera notre stratégie et le plan d'actions.

Mais nous savons d'ores et déjà que nous souhaitons nous diriger vers un document assez concis, opérationnel, susceptible de produire des effets à court, moyen et long terme. Quelques grandes thématiques, particulièrement importantes sur le territoire en raison de ses caractéristiques, se dessinent déjà - la gestion de l'eau et du risque inondation, la pollution de l'air ou encore le bruit. Notre territoire est situé entre le périphérique, l'A4 et l'A86, et la transformation de l'A4 aux abords de la porte de Bercy et de Charenton en boulevard urbain est un réel enjeu, cela pourrait l'être pour la Métropole du Grand Paris pour toutes les autoroutes convergeant vers Paris.

Ces premières idées constitueront probablement des priorités de notre futur PCAET.